

Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Pie-grièche
à tête rousse (*Lanius senator badius*) en Corse

Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires



René Roger / Oiseaux de Corse

Juliette Linossier

2019

Connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner



Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 12 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 13 salariés en CDI.

Les valeurs inscrites au Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du CEN Corse, validé le 28 janvier 2016 :

Connaître :

Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité

Protéger :

Protéger par la maîtrise foncière ou d'usage des espaces naturels ou semi naturels d'intérêt écologique reconnu.

Gérer :

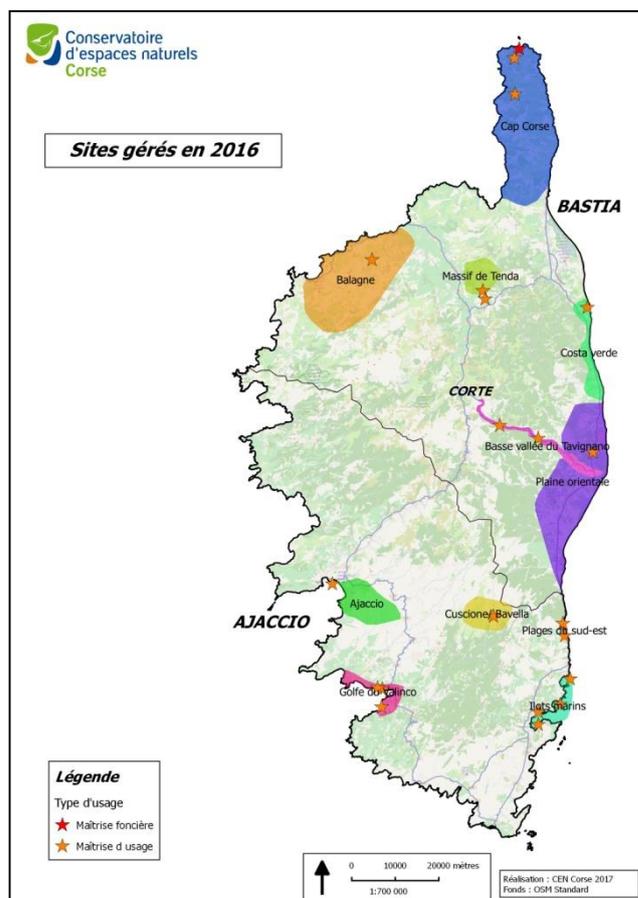
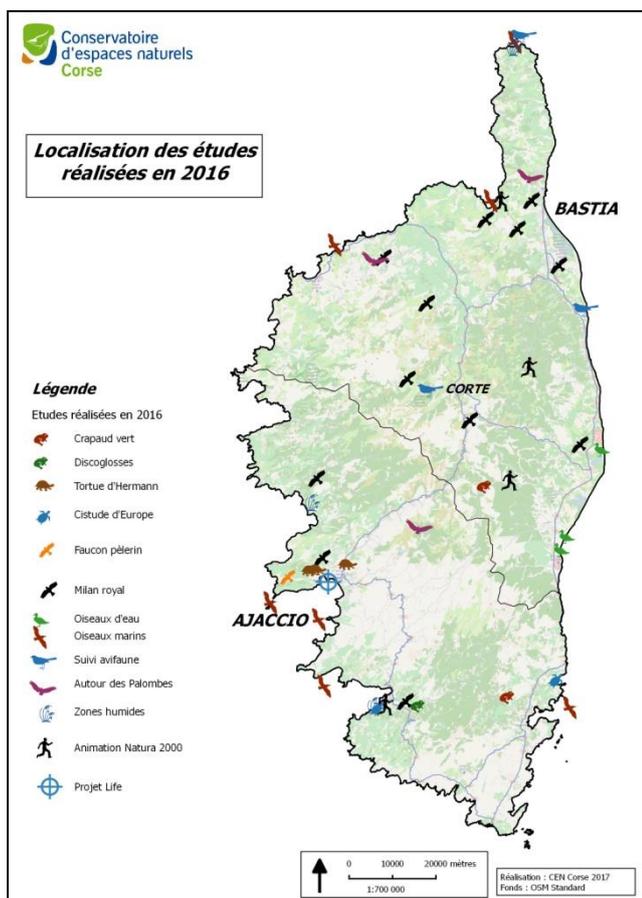
Promouvoir une gestion favorisant la biodiversité écologique

Valoriser :

Sensibiliser, éduquer les scolaires et le grand public à l'environnement et communiquer.

Accompagner :

Accompagner les politiques publiques



**Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Pie-grièche à tête rousse
(*Lanius senator badius*) en Corse**

Partenariat : **OFFICE ENVIRONNEMENT DE LA CORSE**
Gwenaelle.Baldovini@oec.fr
Jean-Francois.Celio@oec.fr
CONVENTION N°2019/26
DELIBERATION 2019/115 DU 22/11/2019

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Fabrice TORRE (fabrice.torre@developpement-durable.gouv.fr)

Coordonné par : **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE**
Siège Social : Maison ANDREANI - 871 Avenue de Borgo
20290 BORGGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : contact@cen-corse.org
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Année de rédaction : 2019

Rédaction : Linossier Juliette (juliette.linossier@cen-corse.org)

Photographies : Conservatoire d'espaces naturels Corse

Fonds cartographiques : Licence IGN. Données fournies par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC)

Proposition de Citation : LINOSSIER, J., 2019. Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator badius*) en Corse. pp.19

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
LA SOUS-ESPECE DE PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE EN CORSE.....	6
1. Description	6
2. Population et répartition en Corse.....	6
3. PGTR et ZNIEFF	9
4. Menaces pesant sur l'espèce en Corse	10
5. Actions régionales à réaliser	11
5.1. Enjeux régionaux	11
5.2. Actions à mettre en œuvre.....	11
BIBLIOGRAPHIE	14
ANNEXES	15

INTRODUCTION

Dans le cadre du **Plan National d'Action (PNA) Pies-grièches 2014-2018**, la DREAL a fait appel au CEN Corse afin de définir des priorités d'actions pour la pie-grièche à tête rousse (seule espèce concernée par le plan national d'actions en Corse). Cinq jours ont été financés pour cette action.

La pie-grièche à tête rousse (PGTR), fait partie de ces espèces facilement reconnaissables en France, avec son allure de rapace miniature au bec crochus, son masque de Zorro (bandeau qui s'étend de la base du bec à travers les yeux) et son bonnet roux. La population française est estimée à environ 10000 couples. Elle fait partie des espèces protégées (arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Le nouveau texte a évolué et inclut la protection de l'habitat dans son article 3 II « Sont interdites ...la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée ... ». Cette espèce est de plus inscrite à l'annexe II de la convention de Berne.

Son arrivée dans les secteurs de nidification connaît un pic dans la deuxième moitié d'avril et au début de mai, mais peut localement se poursuivre jusqu'à fin mai voir début juin. Mâles et femelles arrivent ensemble dans leur territoire, déjà appariés (Ullrich 1971). La ponte commence généralement entre le 10 mai et début juin (5 ou 6 œufs). Les pontes de remplacement sont assez fréquentes et peuvent débuter jusqu'à mi-juillet (Lefranc 1993). La pie-grièche à tête rousse construit son nid dans des arbres et dans des buissons (14cm de diamètre extérieur et 7cm pour la hauteur en moyenne). L'élaboration du nid dure de 4 à 6 jours. La plupart des départs ont lieu début août et des retardataires surtout des jeunes oiseaux peuvent être observés jusqu'à mi-septembre (exceptionnellement jusqu'à mi-octobre).

Les Pies-grièches chassent à l'affût, à partir de perchoirs compris entre 1 à 4m de hauteur. Elles capturent entre 65 et 80% de leurs proies au sol. Ces proies sont principalement constituées de coléoptères et d'orthoptères. Beaucoup d'autres ordres d'insectes sont également mis à contribution, mais moins fréquemment : hyménoptères (y compris fourmis), lépidoptères (adultes et chenilles), hémiptères, diptères, odonates, etc... Les araignées sont des proies régulières ainsi que les lombrics et même parfois les escargots par mauvais temps.

Les pies-grièches à tête rousse occupent des milieux servants ou ayant servi à l'élevage extensif d'ovins et/ou de caprins. Il s'agit de garrigues, de maquis ou de pelouses sèches avec un assez faible recouvrement (5-20 %) de buissons et/ou d'arbres en formations espacées, parfois traversées par des parcelles cultivées (oliveraies, vignes, etc...) et piquetées de boqueteaux divers. Les possibilités de perchoirs entre 1 et 4 m de hauteur sont nombreuses et l'essentiel de la nourriture est prise au sol dans une strate herbacée généralement maigre et sèche (Bonaccorsi & Isenmann 1994). Elles peuvent aussi occuper des milieux agricoles non concernés par l'élevage. Elle peut être assez fréquente dans certains vignobles diversifiés avec présence de bosquets, haies, talus et friches.

La sous-espèce de pie-grièche à tête rousse en Corse

1. Description

La sous-espèce, *Badius*, diffère de l'espèce nominale par l'absence d'un miroir blanc, à la base des rémiges primaires et par un bec en moyenne plus fort. Elle a été décrite en 1854 par Hartlaub qui l'avait collecté dans l'actuel Gnaha, aire d'hivernage de ce taxon.



Figure 1 Pie-grièche à tête rousse, ssp *Badius*.

Concernant les différences génétiques entre la sous-espèce et l'espèce nominale, une étude préliminaire en utilisant un marqueur mitochondrial, ne montrait pas de différences significatives avec des oiseaux de Grèce de la sous-espèce nominale (communication pers. Jean-Marc Pons). Néanmoins, des différences génétiques existent puisque le plumage est différent, mais ces différences ne doivent concerner qu'une toute petite partie du génome nucléaire. L'évolution du phénotype en milieu insulaire, peut-être très rapide. La divergence des plumages, entre *badius* et *senator*, est probablement trop récente pour que les haplotypes mitochondriaux des deux sous-espèces aient eu le temps de diverger, mais des échantillons supplémentaires sont nécessaires afin d'affiner les résultats.

2. Population et répartition en Corse

En Corse, la race *badius* dépasse rarement 800 m d'altitude. Une enquête de 1993/1994, a estimé le nombre de couples à 400-700. Elle fréquente des habitats humides, abords des ruisseaux et des étangs, prairies artificielles, vergers et parfois lisières de forêts (Thibault, 1983). Autour du golfe

d'Ajaccio, l'espèce habite des vergers et des bois clairs. Dans cette région, le nid est généralement caché dans un arbre isolé, plus rarement en lisière d'un bosquet. Elle n'est que très rarement trouvée dans un buisson élevé. Sur 90 nids localisés, 78 % se trouvaient entre 2 et 4 m, près de 2,5 % à moins de 2 m et près de 18,5 % à plus de 4m. La race *badius*, semble fréquenter des ensembles plus arborés que ceux fréquentés par la race nominale dans la région méditerranéenne continentale. Cela s'explique, peut-être en partie, par la présence en Corse de la Pie-grièche écorcheur. Une concurrence interspécifique replacerait chaque espèce dans ses habitats spécifiques (Bonaccorsi & Isenmann 1994).

Les données de répartition actuelles et présentées ci-dessous ont été extraites de la base de données WNAT, OGREVA, Faune-France et de communications personnelles.

La pie-grièche à tête rousse, a été observée dans 44 communes en Corse pendant la saison de reproduction (voir figure 2)

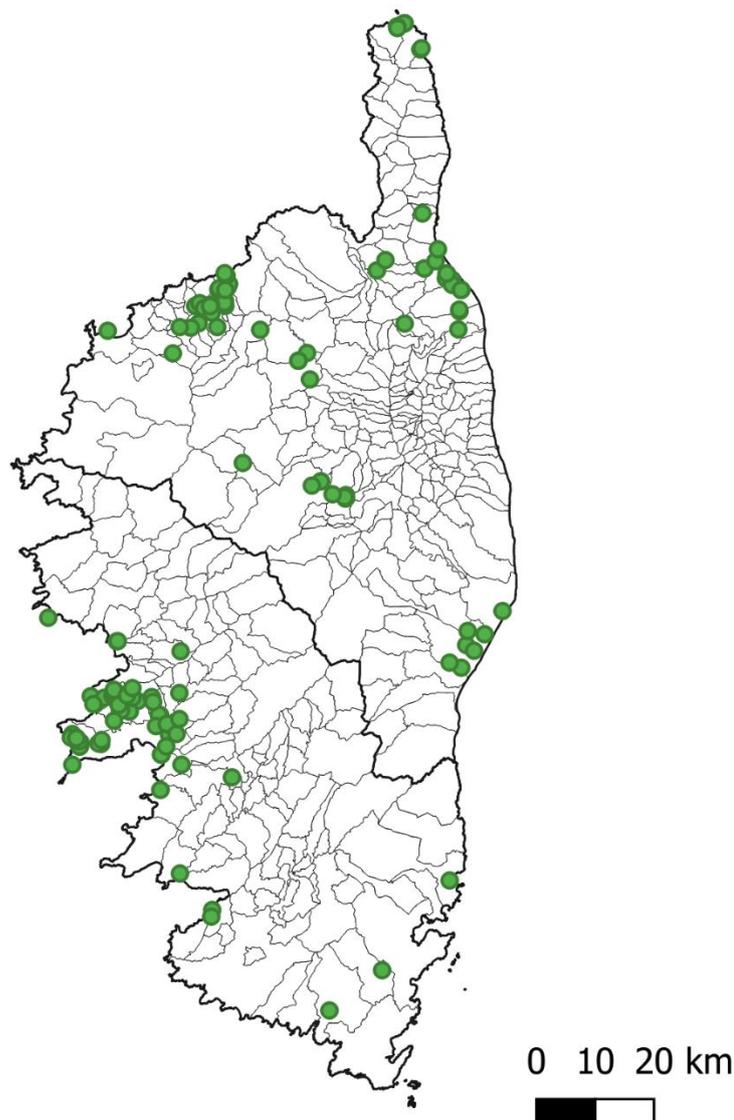


Figure 2 Répartition des observations de *Lanius senator badius*

Si on étudie la répartition des données actuelles selon l'occupation des sols (tableau 1), on observe que les PGTR ont été majoritairement observés sur des zones avec des systèmes cultureux et parcellaires complexes, correspondant à des juxtapositions de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.

Tableau 1 Pourcentage des données actuelles réparties entre les différents milieux en Corse

Occupation des sols (selon Corinne Land Cover, 2012)	Pourcentage des données actuelles 1993-2019
Systèmes cultureux et parcellaires complexes	23,26
Végétation sclérophylle	17,44
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	11,63
Tissu urbain discontinu	8,14
Forêt et végétation arbustive en mutation	5,81
Forêts de feuillus	4,65
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	4,65
Pelouses et pâturages naturels	3,49
Aéroports	2,33
Lagunes littorales	2,33
Marais intérieurs	2,33
Terres arables hors périmètres d'irrigation	2,33
Végétation clairsemée	2,33
Equipements sportifs et de loisirs	1,16
Forêts de conifères	1,16
Forêts mélangées	1,16
Landes et broussailles	1,16
Mers et océans	1,16
Plages, dunes et sable	1,16
Plans d'eau	1,16
Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	1,16

Néanmoins, la pression d'observations est relativement faible dans de nombreuses zones, qui seraient pourtant favorables à la PGTR (figure 3). Les zones d'observation favorables, ont été déterminées en utilisant les informations d'occupations des sols, et utilisant uniquement les zones correspondant aux systèmes cultureux et parcellaires complexes. Néanmoins, d'autres zones pourraient être favorables à la PGTR.

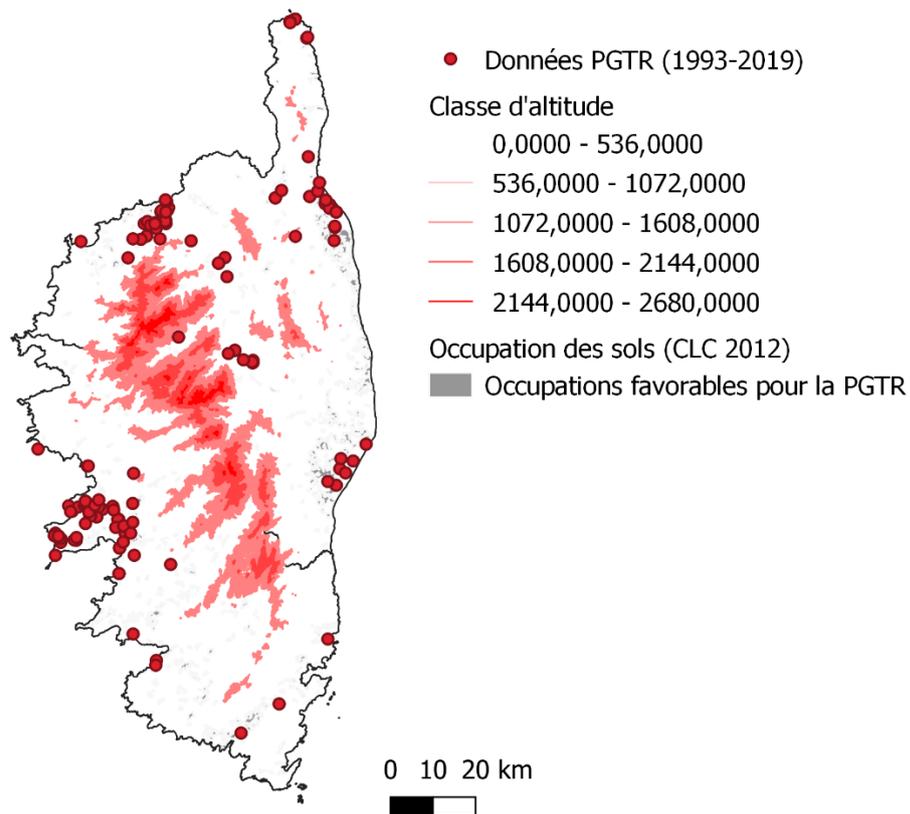


Figure 3 Répartitions des observations de PGTR selon l'occupation des sols

Ainsi, la répartition globale de l'espèce en Corse reste à affiner, ainsi que les milieux dans lesquels elle évolue.

Dans une vaste zone de 150 km² (tous milieux confondus) en région d'Ajaccio (Corse), le nombre de couples de la race badius, observés sur 14 ans a varié entre 18 et 36 avec une densité variant entre 0,12 et 0,24 couple/100 ha (Bonaccorsi & Iseman 1994). Pour comparaison, dans un milieu considéré comme optimal dans le sud-ouest de l'Espagne, et composé de pâtures parsemées de chênes verts et/ou de chênes lièges, on peut trouver des densités allant jusqu'à 9 couples pour 10 ha (Rehsteiner, 2001).

Il n'existe aucune information fiable sur la tendance de la population de la pie-grièche à tête rousse en Corse.

3. PGTR et ZNIEFF

Selon les observations actuelles, l'espèce serait au moins présente dans 19 ZNIEFF type I et 3 ZNIEFF de type II (voir tableau 2)

Tableau 2 Liste des ZNIEFF où des PGTR ont été observé entre 1993 et 2019

Nom ZNIEFF	code_nat	Type ZNIEFF
Zone humide et plage du Rizzanese	940004126	I
Zone humide d'Ersa-Barcaggio	940004075	I
Punta Pelusella, Paragiola, Scarpentana et Tranpitaju	940030326	I

Punta Omigna et Punta di Cargese et plages arrières, plages de Peru et Chiuni	940030288	I
Punta di Lizza/Monte Pozzo di Borgo	940031083	I
Plage et zone humide du bas Taravoet de Tenutella	940004127	I
Marais et plage de Macinaggio - Rogliano	940030275	I
Iles Sanguinaires et Punta di Parata	940004131	I
Grotte de Pietrabella, tourbière de Moltifao, chênaie verte	940004186	I
Etangs et zones humides du Golfe de Pinarello	940004094	I
Etang zone humide et cordon littoral de Biguglia	940004079	I
Etang et zone humide d'Urbino	940004088	I
Embouchure du Tavignano et zones humides adjacentes	940004087	I
Embouchure du Liamone	940004133	I
Dunes de Porticcio - zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia	940004130	I
Capu di Fenu et chênaie - maquis de Saliccia	940013117	I
Basse vallée du Regino et terrasse sablo-graveleuse de Lozari	940030084	I
Agrosystème d'Afa Apietto	940031087	I
Oliveraies et boisements des collines de Balagne	940004142	II
Suberaie de Porto vecchio	940004101	II
Vallée du Regino	940030247	II

4. Menaces pesant sur l'espèce en Corse

On peut classer en plusieurs catégories les menaces pesant sur l'espèce en Corse par ordre de priorité :

A/Transformation de l'habitat

La fermeture du milieu, suite au déclin du pastoralisme, a pour conséquence une diminution du pâturage avec élevage des bovins et ovins, et donc une diminution des zones favorables à la PGTR. La disparition des haies, buissons et des arbres isolés dispersés au sein des prairies ou en pourtour de parcelles, mène à la raréfaction de l'espèce qui se sert de ces éléments comme perchoirs pour chasser ou comme zone de nidification. Cette disparition, peut être liée au changement des pratiques agricoles ou à l'utilisation du brûlage.

De plus, l'urbanisation et la disparition des zones agricoles pourrait aussi causer le déclin de l'espèce, de par la réduction ou la destruction des habitats favorables à la PGTR.

B/Contamination chimique

Des produits vétérinaires utilisés pour le traitement parasitaire du bétail, peuvent éliminer ou contaminer les insectes dont se nourrissent les pies-grièches. De même, l'utilisation des pesticides dans les vergers a pour conséquence, la raréfaction des insectes dans une zone préférentielle de nourrissage pour la PGTR.

C/Prédation

Les Corvidés, les fouine et le lézard vert semblent être les espèces qui pourraient causer le plus de prédation sur les nids de PGTR en Corse. Néanmoins aucune étude n'a été réalisée en Corse sur les risques de prédation.

D/ Les conditions météorologiques

De mauvaises conditions météorologiques (tempêtes, pluie, froid) cause une interruption ou un empêchement de la construction du nid. Les pontes sont différées et en moyenne le nombre d'œufs baisse.

5. Actions régionales à réaliser

5.1. Enjeux régionaux

La présence d'une sous-espèce de la forme nominale, pour laquelle des connaissances parcellaires sont disponibles, nous incite à redoubler d'effort non seulement sur l'amélioration de nos connaissances, afin de pouvoir mieux définir des mesures conservatoires en sa faveur, mais aussi à contribuer au maintien ou à l'amélioration des pratiques agricoles bénéfiques à l'espèce (bénéfique à la biodiversité en générale). De plus, la sensibilisation de tous les acteurs susceptibles d'être concernés est indispensable. À notre connaissance, la pie-grièche à tête rousse n'a fait l'objet d'aucune action de protection directe à ce jour en Corse.

5.2. Actions à mettre en œuvre

Selon les particularités régionales, nous avons donc définis une liste d'objectifs et d'actions à réaliser en Corse en faveur de la PGTR (tableau 3). Ces propositions sont tirées et adaptées du PNA en faveur des Pies-grièches (Lefranc & Issa, 2013, annexe 1).

Tableau 3 Actions proposées en faveur de la Pie-grièche à tête rousse en Corse

Numéro d'actions selon PNA	Libellé de l'actions	Priorité nationale	Priorité régionale	Sites ciblés	Déclinaison régionale de l'action	Calendrier prévisionnel
I.1 à I.3	Animation du PNA	Forte	Moyenne		Mise en place d'un comité régional PGTR, Partenariat pour l'échange de données et transmission au niveau national (SINP)	2020-2023
II.2	Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse corse	Forte	Forte	Ajaccio et Reginu	Localisation des nids dans 2 régions favorables à la PTGR et suivis du succès reproducteur	2020-2023
II.2	Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse corse	Forte	Forte	Réserve Naturelle de Biguglia, Reginu et pourtour d'Ajaccio	Recherche des nids dans ces 3 zones afin de pouvoir suivre les paramètres de reproduction sur ~30 nids. Prélèvement de plumes sur 10 oiseaux afin d'améliorer les connaissances génétique. Bague colorées ~10 oiseaux pour étudier fidélité au sites de reproduction. Pose de GLS pour étudier voie de migration	2021-2022
V.3	Recherche sur les produits chimiques et les proies	Forte	Forte	Corse	Recenser les pratiques agricoles et les traitements chimiques (rodenticides et insecticides, produits vétérinaires) utilisés dans les secteurs ou la PGTR est présente	2021
IV.1	Renforcer la protection des Pies-grièches	Forte	Forte	Corse	Intégré la prise en compte des Pies-grièches dans les avis administratifs liés aux aménagements. Installation de perchoirs artificielles.	2021-2023
IV.4	Valoriser l'agriculture et la présence des pies-grièches	Forte	Forte	Corse	Prendre contact avec des acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires). Faire des préconisations pour le maintien d'éléments paysagers favorables à la PGTR. Valoriser le maintien de l'élevage extensif et les bonnes pratiques	2020-2023
VI.1	Sensibilisation des professionnels	Forte	Forte	Corse	Réalisation d'une plaquette à destinations des professionnelles pour des pratiques agricoles en faveurs de la PGTR. Discussion avec les responsables du brûlage sur les zones sensibles pour la PGTR	2020-2021
VI.1	Sensibilisation du grand public	Forte	Forte	Corse	Réalisation de plaquette de présentation de l'espèce. Mise en place d'une action de science participative afin d'améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce	2020-2023

BIBLIOGRAPHIE

ULLRICH B. (1971). Untersuchungen zur Ethologie und Ökologie des Rotkopfwürgers (*Lanius senator*) in Südwestdeutschland im Vergleich zu Raubwürger (*Lanius excubitor*), Schwarzstirnwürger (*Lanius minor*) und Neuntöter (*Lanius collurio*). Vogelwarte 26 : 1-77.

LEFRANC N. (1993). Les Pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Delachaux & Niestlé, Lausanne & Paris.

BONACCORSI G. & ISENMANN P. (1994). Biologie de la reproduction et nourriture de la Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator badius* et de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* en Corse (France). Alauda 62 : 269-274.

THIBAUT J. C. (1983). Les oiseaux de la Corse. Histoire et répartition au 19e et 20e siècles. PNR de Corse.

REHSTEINER U. P. (2001). Breeding ecology of the Woodchat Shrike *Lanius senator* in one of its strongholds, south-western Spain. Inauguraldissertation, Univ. Basel. Sempach

LEFRANC N. & ISSA N. 2013. Plan national d'action en faveur des Pies-grièches (Pie-grièche à poitrine rose, Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse). Décembre 2011. LPO-Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine.

ANNEXES

OBJ. OP. II ACTION II.2	MIEUX CONNAITRE LES POPULATIONS DE LA PGTR, DE LA PGG ET DE LA PGM Pie-Grièche à tête rousse corse <i>ssp badius</i>	PRIORITÉ 1 2 3			
DOMAINE	Etude / Protection/Communication..				
CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>1- Améliorer la connaissance globale La sous-espèce badius de la PGTR est confinée aux Iles de l'ouest de la Méditerranée (Baléares, Sardaigne et Corse). Ce taxon a déjà fait l'objet de quelques publications pertinentes, mais il subsiste bien des lacunes dans la connaissance. L'action consiste à mieux connaître la répartition globale de cette pie-grièche en Corse, à localiser et cartographier les bastions les plus importants, à décrire les types d'habitats fréquentés, à identifier ou préciser les menaces réelles et potentielles sur ces habitats (fermeture du milieu, urbanisation ?, etc.). Cf. protocole I.1 en annexe. Cette action doit déboucher sur la proposition de mesures conservatoires pour assurer le maintien de cette petite population en Corse (410 à 700 couples selon Thibault & Bonaccorsi 1999).</p> <p>2- Effectuer le suivi de quelques populations La démarche proposée est identique à celle préconisée pour la forme nominale.</p> <p>3- Connaître la distance génétique entre cette sous-espèce et la forme nominale Il s'agit d'une démarche aussi intéressante que simple et peu onéreuse, car elle peut s'intégrer dans une étude en cours qui porte sur les formes endémiques de Corse. Avec l'accord du MNHN, quelques oiseaux devront être capturés à la fois en Corse et sur le continent (de préférence en Provence ou Languedoc) pour des prélèvements de plumes et/ou de sang.</p>				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PNA	Actions II.1, IV.4, IV.5 & V.2.				
RÉGIONS ET POPULATIONS CONCERNÉES	Corse				
PILOTES DES SOUS-ACTIONS	DREAL Corse + Opérateur régional en relation avec l'opérateur national				
PARTENAIRES POTENTIELS DE LA MISE EN OEUVRE	CR de Corse. CEN Corse Amis du PNR Corse Autres associations Ornithologues MNHN pour la sous-action 3 et interprétation statistique du résultat des suivis.				
CALENDRIER	2014	2015	2016	2017	2018
Sous-action 1	X	X			
Sous-action 2			X	X	X
Sous-action 3	X	X			
EVALUATION FINANCIERE	Environ 10 000 € sur 2 ans pour la sous-action 1 et 12 000 € sur 3 ans pour la sous-action 2. Environ 1000 € en tout pour la sous-action 3. A préciser localement.				
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL Corse, Collectivités territoriales corses.				
INDICATEURS DE SUIVI	Rapports PNA, publications dans revues spécialisées.				

OBJ. OP. IV ACTION IV.1	RENFORCER LA PROTECTION DES PIES-GRIECHES Effectuer un état des lieux dans les zones à enjeux et assurer une meilleure conservation	PRIORITÉ 1 2 3				
DOMAINE	Conservation.					
CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Il s'agit d'effectuer un état des lieux dans les principales zones à enjeux pour les pies-grièches. Cette démarche comprend les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une approche globale de l'utilisation du sol et des types d'agriculture (conventionnelle, raisonnée, biologique) - un inventaire des zonages environnementaux existants (PNR, PN, RNN, ENS, ZPS, ZSC, continuités écologiques etc) - un inventaire des menaces potentielles - l'identification des principaux acteurs (propriétaires, gestionnaires) - l'inventaire des outils susceptibles d'être utilisés pour maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat <p>La PGPR n'est pas concernée par cette fiche. Difficultés pressenties : Cette action ne peut être que ponctuelle dans le temps et dans l'espace en fonction des priorités et des opportunités à identifier dans le cadre des comités de suivis établis dans les différentes régions administratives. Les opportunités se présenteront sans doute surtout dans des bastions inclus dans des sites Natura 2000 et/ou dans des Parcs Naturels Régionaux.</p>					
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PNA	Liens étroits avec les actions concernant l'inventaire des populations de PG aux niveaux des régions (objectif II) et avec l'action V.4. Lien aussi avec les actions de communication VI.1.					
RÉGIONS ET POPULATIONS CONCERNÉES	Potentiellement toutes les régions où subsistent des populations de pies-grièches du PNA.					
PILOTE DE L'ACTION	DREAL+ Opérateurs régionaux.					
PARTENAIRES POTENTIELS DE LA MISE EN OEUVRE	Parcs Naturels Régionaux, Opérateurs des sites Natura 2000 Conseils généraux (ENS), Régions (RNR).					
CALENDRIER	2014 X	2015 X	2016	2017	2018	
EVALUATION FINANCIERE	Besoins importants, mais variables en fonction des opportunités régionales. Estimation grossière : 40 000 € pendant 2 ans.					
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL, Collectivités régionales Crédits spécifiques aux sites Natura 2000 (contrats) et aux actions des PNR.					
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'états des lieux réalisés Nombre de contacts pris avec propriétaires et gestionnaires Nombre et type de mesures conservatoires mises en place					

OBJ. OP. IV ACTION IV.4	RENFORCER LA PROTECTION DES PIES-GRIECHES Améliorer l'habitat de la PGM et de la PGTR dans les milieux méditerranéens		PRIORITÉ ① ② ③		
DOMAINE	Conservation.				
CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>1- Lutter contre la fermeture des milieux semi naturels méditerranéens favorables à la PGM & la PGTR Cette action ne peut être que ponctuelle dans le temps et dans l'espace en fonction des opportunités locales. Les opérations de gestion seront à privilégier dans les sites Natura 2000 où elles pourraient concerner des passereaux dits « d'intérêt communautaires ». Les garrigues peuvent être ouvertes par différents modes d'intervention : girobroyage ou brûlage dirigé. Cette dernière méthode est évidemment très encadrée. Par la suite, des troupeaux d'ovins pourraient contribuer à maintenir le milieu en l'état, les animaux pouvant appartenir à des particuliers, à des associations ou des collectivités (communes, intercommunalités). Il serait sans doute utile de contacter les instances de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI), dont les services départementaux mènent annuellement des opérations de débroussaillage, afin de concilier leurs objectifs avec ceux d'une restauration de la biodiversité en faveur d'espèces patrimoniales caractéristiques des milieux méditerranéens semi-ouverts. Des opérations d'ouverture de milieu sont souhaitables même parfois à basse altitude y compris, très localement (trop forte densité de ronces), dans la RNN des coussouls de Crau (13) et pour certains secteurs de la RNR de la Tour du Valat (13) où des peuplements denses de filaires ont totalement colonisé des pelouses sableuses.</p> <p>2- Améliorer ponctuellement l'habitat dans les zones agricoles méditerranéennes pour la PGM & la PGTR Grâce à des contacts avec les propriétaires, des initiatives simples pour assurer la pérennité ou l'amélioration de l'habitat pourraient être menées dans des milieux agricoles méditerranéens souvent dominés par la vigne : conservation de haies et d'arbres morts, gestion des friches (fauche précoce ?), préservation des ripisylves (même dégradées), procréation de perchoirs artificiels, limitation des traitements phytosanitaires, etc. Toutes les espèces devront faire l'objet d'une attention particulière. Un guide de gestion des habitats pourrait être rédigé et diffusé aux gestionnaires de terrain avec ou sans contrat (MAET ou autre).</p>				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PNA	Action III.3, III.6 & 7 (PGPR) pour la sous-action 2.				
RÉGIONS ET POPULATIONS CONCERNÉES	PACA, Languedoc-Roussillon et départements de l'Aveyron, de Lozère et de l'Ardèche				
PILOTE DE L'ACTION	Sous-action 1 : Opérateurs régionaux Sous-action 2 : Opérateurs régionaux				
PARTENAIRES POTENTIELS DE LA MISE EN OEUVRE	Pour la sous-action 1 : opérateurs de sites Natura 2000, Conseils Généraux, PNR, Chambres d'agriculture. Le milieu de la chasse figure également parmi les partenaires susceptibles d'être associés et sensibilisés. Les ouvertures pratiquées dans les garrigues et transformées en cultures faunistiques peuvent en effet être très favorables aux Lanius. Cette sous-action est à préciser avec divers partenaires ayant acquis une certaine expérience grâce à des programmes Life (concernant par exemple les Corbières orientales ou les Gorges de l'Ardèche).				

CALENDRIER	2014	2015	2016	2017	2018
Sous-action 1	X	X	X	X	X
Sous-action 2	X	X	X	X	X
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL, Collectivités régionales Crédits spécifiques aux sites Natura 2000 (contrats) et aux actions des PNR, le cas échéant Life Nature pour la sous-action 1				
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre et types de mesures conservatoires mises en place.				

OBJ. OP. VI ACTION VI.1	DÉVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LA CONSERVATION DES PIES-GRÎÈCHES Mettre en œuvre un plan de communi- cation sur les pies-grîèches					PRIORITÉ 1 2 3
DOMAINE	Communication.					
CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>1- Faire un bilan des actions de communication existantes. En ce qui concerne la PGPR, ces efforts s'expriment déjà par la mise au point et la diffusion de plaquettes et de posters, de discussions sur le terrain, d'organisation de soirées-conférences et de journées techniques ouvertes à tous les publics. Des actions de communication concernant les autres espèces de pies-grîèches (y compris la Pie-grîèche écorcheur) existent également. Il y a la plaquette très détaillée, axée sur les aspects conservation, de la LPO Loire « les Pies-grîèches dans la Loire » ainsi que la plaquette « Des pies-grîèches dans nos campagnes » de la LPO Aveyron. Cette dernière réalisation s'inscrit dans une démarche expérimentale, orientée vers un réseau d'agriculteurs ; elle vise à améliorer ou à conserver la biodiversité dans les fermes. Le programme s'intitule « Agriculture et Biodiversité ». D'autres actions existent peut-être localement. Le bilan total permettra d'alimenter les réflexions pour les deux SA suivantes.</p> <p>2- Prévoir une plaquette de présentation concernant toutes les pies-grîèches de France</p> <p>3- Mettre en place un site internet dédié aux pies-grîèches Il servira aussi à l'information des acteurs directement concernés par le PNA PG et intéressés par les travaux sur les pies-grîèches au niveau national et international.</p> <p>4- Prévoir des actions de communication ciblées adaptées aux enjeux des différentes régions D'une région à l'autre les espèces de pies-grîèches peuvent varier (ainsi que leurs milieux et leurs problèmes). Dans presque tous les cas (sauf Languedoc ?) il paraît opportun (à discuter localement) d'inclure également la PG écorcheur dans le plan de communication, car elle est beaucoup plus commune que les autres, plus facile à observer, superbe et donc très « pédagogique », avec des problèmes généraux voisins de ceux de ses congénères.</p>					
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PNA	Pratiquement toutes les actions.					
RÉGIONS ET POPULATIONS CONCERNÉES	Toutes les régions administratives concernées par la présence de pies-grîèches du PNA.					
PILOTE DES SOUS-ACTIONS	Sous-actions 1 ; 2 & 3 : Opérateur national Sous-action 4 : Opérateur régional					
PARTENAIRES POTENTIELS DE LA MISE EN ŒUVRE	DREAL, associations nationales et locales.					
CALENDRIER Sous-action 1 Sous-action 2 Sous-action 3 Sous-action 4	2014 X	2015 X	2016 X	2017 X	2018 X	
EVALUATION FINANCIERE	Sous-action 1 : 800 € ; sous-action 2 : environ 10 000 € pour peut-être 5000 plaquettes (à re-discuter). Sous action 3 : environ 10 000 € pour la création du site (graphisme, contenu) puis 500 € pour mise à jour annuelle (à discuter). Sous-action 4 : variable selon les régions.					
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL, Collectivités régionales, Sponsors privés.					
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'actions de communication réalisées. Nombre de visites sur le site Internet					

Résumé

Ce rapport, présente une synthèse des données actuellement disponible sur la pie-grièche à tête rousse ssp. *Badius* en Corse, afin de définir des priorités d'actions pour la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator badius*) en Corse.

En Corse, les données actuelles sont parcellaires ou anciennes, et de nombreuses zones favorables à la PGTR mériteraient d'être inventoriées. De plus, en Corse une sous-espèce est présente et l'amélioration des connaissances pour cette sous-espèce est indispensable (comportement, succès reproducteur).